



Ville
MANSLE-LES-FONTAINES

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 016-200099455-20260325-DE2026_03_027-DE

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANSLE-LES-FONTAINES

Séance du mercredi 25 mars 2026

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Christian CROIZARD.

Nombre de membres en exercice : 23

Membres présents : 19 Christian CROIZARD, Jonathan CHARRIAUD, Marie-Danièle THURU, Christian BARBANCHON, Jimmy HENTRY, Renée ZAJAC, Pascal LABRUNIE, Eric GOURDON, Jean-Christophe BORDAS, Sylvie HERRMAN, Gaëtan BERREHOUC, Nathanaël CHADOUTEAU, Didier BEAULIEU, Héroïse FELIX, Marie FRANCESCONI, Martine LANDIER, Stéphanie MASIA, Lionel SEGEARD, Anne PELLISSIER

Absents représentés : 2 Helena RIFFAUD représentée par Jimmy HENTRY, Bérangère ROQUET représentée par Lionel SEGEARD

Absents et Excusés : 2 Marie-Claude LEMAIRE, Nicolas DENYS

Membres votants : 21

Date de la convocation : 20/03/2026

Secrétaire de séance : Héroïse FELIX

Délibération dûment publiée sur www.manslelesfontaines.fr en vertu du Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

DE2026_03_027

Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'ATD 16

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5212-7 et L.5721-2 régissant le fonctionnement des syndicats de communes et des syndicats mixtes, la commune est adhérente à plusieurs de ces structures, au sein desquelles, elle doit désigner ses délégués titulaires et/ou suppléants.

La commune de Mansle-les-Fontaines est membre de l'établissement administratif ATD 16 et à ce titre, elle doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres à l'ATD 16.

L'Agence Technique Départementale de la Charente a pour objectif de soutenir et conseiller au quotidien les élus et les collectivités de Charente dépourvus de service juridique et techniques dans leurs projets d'aménagement, leurs problématiques juridiques, administratives ou financières, et leurs besoins informatiques.

Le Maire lance un appel à candidatures et procède aux opérations de vote.

Se présentent :

Poste de titulaire : M. BORDAS Jean-Christophe

Poste de suppléant : Mme FRANCESCONI Marie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner **Jean-Christophe BORDAS** titulaire et **Marie FRANCESCONI** suppléante à l'ATD 16.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 016-200099455-20260325-DE2026_03_027-DE

S²LOW

Pour copie conforme,
Le Maire de Mansle-les-Fontaines,
Christian CROIZARD

